

## **PRIVATISATIONS ACHEVEES**

Les opérations de privatisation achevées, depuis la mise en place du nouveau Comité de Privatisation en mai 2013, sont :

- Société des Mines d'Ity (SMI)
- Société Ivoirienne de Banque (SIB)
- Nouvelles Editions Ivoiriennes - Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (NEI-CEDA)
- Villas attenantes à l'HOTEL INDENIE
- SUCRIVOIRE
- Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT)
- Nouvelle Société Sucrière de la Comoé (SN SOSUCO)

### **1. Société des Mines d'Ity (SMI)**

En janvier 2014, l'Etat a cédé 9,1% et 5% du capital de la SMI détenu par l'Etat, à travers la Société de Développement des Mines (SODEMI), respectivement à LA MANCHA PRECIOUS METALS SA et à la Société KEYMAN INVESTMENT de Monsieur Didier DROGBA. Les recettes de ces deux opérations sont de **7 215 527 000 FCFA**.

En mai 2017, l'Etat a procédé à une deuxième opération en cédant 25% du capital de la SMI au groupe ENDEAVOUR MINING, à travers la société ENDEAVOUR CAYMAN CIV, ce qui conforte ainsi sa majorité dans la société avec 80% du capital. Les recettes de cette opération s'élèvent à un montant de **32 056 800 000 FCFA**.

Les recettes totales de l'Etat s'élèvent à un montant de **39 272 327 000 FCFA**.

### **2. Société Ivoirienne de Banque (SIB)**

La privatisation de la SIB, réalisée en juin 2015, a consisté en la cession de 39% du capital de la banque au Groupe Attijariwafa Bank (AWB), qui s'est engagé à rétrocéder 15% au public et au personnel à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), dans un délai de deux ans. Les recettes de cette opération s'élèvent à un montant de **33 000 000 000 FCFA**.

Conformément aux engagements pris à l'occasion de la cession, en 2015, le Groupe AWB a rétrocédé en juillet 2016, 15% du capital de la SIB au personnel (3%) et au public (12%) à travers la BRVM. L'Etat a cédé, à cette occasion, 5% du capital de la SIB et demeure dans le capital de la banque à hauteur de 5%.

Les recettes de l'opération sont de **12 595 710 742 FCFA**, soit un total de **45 595 710 742 FCFA**.

### **3. Nouvelles Editions Ivoiriennes - Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (NEI-CEDA)**

L'opération de privatisation de NEI – CEDA a été achevée en octobre 2015, par la cession, au Groupe HACHETTE LIVRE, de la totalité de la participation de 12,4% détenue par l'Etat dans le capital de la société. Les recettes de l'opération s'élèvent à un montant de **236 100 000 FCFA**.

### **4. Villas attenantes à l'HOTEL INDENIE**

Les 10 villas de l'HOTEL INDENIE d'Abengourou ont été cédées en mai 2015, à la Société d'Exploitation Touristique et Hôtelière de l'Indénié (SETHI), à un montant de **43 000 000 FCFA**.

### **5. SUCRIVOIRE**

Le Gouvernement a décidé de céder, à travers la BRVM, la participation de 23% que l'Etat détient dans le capital de SUCRIVOIRE, en réservant 5% au personnel. Cette opération a été autorisée par décret n°2016-544 du 20 juillet 2016.

Initialement prévue pour se dérouler sur la période du 5 au 18 octobre 2016, l'opération a connu un franc succès et a été clôturée, par anticipation, le 6 octobre 2016, soit le lendemain de son démarrage.

La première cotation du titre SUCRIVOIRE, effectuée le 29 décembre 2016, a marqué la fin du processus de privatisation de la société.

Cette opération a rapporté à l'Etat des recettes nettes de **14 479 139 374 FCFA**, déduction faite des frais liés à l'opération.

### **6. Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT)**

Le 30 novembre 2016, le Gouvernement a autorisé la cession de 90% du capital de la CIDT à la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC), dont 23 % en portage, à

rétrocéder ultérieurement au public (20 %) ainsi qu'au personnel de la CIDT et aux producteurs de coton graine (3 %), par l'intermédiaire de la BRVM, dès que les conditions d'une introduction en bourse de la société seraient réunies.

La convention de cession et d'acquisitions d'actions entre l'Etat et COIC a été signée le 18 janvier 2017. Cette opération a rapporté à l'Etat des recettes de **5 500 000 000 FCFA**.

#### **7. Nouvelle Société Sucrière de la Comoé (SN SOSUCO)**

Le Gouvernement a autorisé, en Conseil des Ministres du 3 novembre 2016, la cession de la participation de 2,2% détenue par l'Etat dans le capital de la SN SOSUCO, à la société SUCRE PARTICIPATION.

La signature de la convention de cession et d'acquisition d'actions entre l'Etat et SUCRE PARTICIPATION a été effectuée en février 2017 et l'opération a rapporté à l'Etat des recettes de **169 700 000 FCFA**.

#### **8. NSIA BANQUE CI**

Le 27 janvier 2000, l'Etat a cédé 80% de son capital dans la NSIA BANQUE à la BELGOLAISE SA.

En Conseil des Ministres du 3 juin 2016, Le Gouvernement a décidé de céder la participation de 10% détenue par l'Etat dans le capital de NSIA BANQUE CI, soit deux cent mille (200 000) actions au public et à l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), à travers la BRVM.

L'opération, lancée le 3 juillet 2017, a connu un franc succès. L'offre Publique de Vente (OPV) a rapporté à l'Etat des recettes nettes totales de **17 356 500 000 FCFA**.

Christian KOFFI